

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juin 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	Pouvoir de Christophe MOIROUD
3	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
5	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
6	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie- Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
7	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
8	AIX-LES-BAINS	T	OBISSIER Philippe	
9	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
10	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Isabelle MOREAUX-JOUANNET
11	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
12	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
13	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
15	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Armelle PERSON
16	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
17	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
18	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaelle GERBELOT
19	ENTRELACS	T	COCHET Claire	Pouvoir de Yves GRANGE
20	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI
21	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
22	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
23	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
24	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
25	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Gwénaëlle LE GUELLEC
26	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Edouard	
27	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	
28	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
29	MERY	T	ROULET Stéphane	
30	MOTZ	T	CLERC Daniel	
31	MOUXY	T	CARRIER Christiane	
32	PUGNY CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
33	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZZO
34	SAINTE OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
35	SAINTE OURS	T	ALLARD Louis	
36	SAINTE PIERRE DE CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
37	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de José BONICI

38	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas
39	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel
40	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert
41	VIVIERS-DU-LAC	T	SCAPOLAN Martine
42	VOGLANS	T	BERNON Martine
43	VOGLANS	T	MERCIER Yves

24 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 juin 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 20 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 12 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2025

Exécutoire le : 27 JUIN 2025

Publiée / Notifiée le : 27 JUIN 2025

Visée le : 26 JUIN 2025

FINANCES

Parking Croix Verte (Le Bourget du Lac)

Complément à la délibération du 20 mai 2025 fixant les tarifs du parking de la Croix verte

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a aménagé le site de Croix Verte (commune Le Bourget du Lac) en 2024. Un espace de stationnement (200 places) est ainsi disponible.

Devant l'accroissement des flux de véhicules en raison de l'attractivité touristique saisonnière des bords du lac, et afin de permettre une meilleure rotation des véhicules dans cette zone dense en été, de lutter contre le stationnement abusif et également d'assurer une cohérence avec la mise en stationnement payant de la voirie communale sur le bord du lac par la commune du Bourget du Lac, il est proposé de mettre en place un système de paiement automatique sur le parking de la Croix Verte à partir de 2025.

Ce parking dit « à enclos » relève des compétences de Grand Lac et il revient donc à la communauté d'agglomération de fixer les modalités de périodicité et le tarif d'entrée sur cet espace de stationnement.

Pour rappel, lors du conseil du 25 mars 2025, la tarification et la périodicité suivantes ont été mises en place :

- Période de stationnement payant :
 - o Du 1^{er} mai au 15 octobre de chaque année (le reste de l'année, accès gratuit), sous réserve de la mise en place du contrôle d'accès,
 - o De 9h00 à 19h00 tous les jours (en dehors de cette plage horaire accès gratuit).
- Tarif : 1€ TTC / heure (toute heure commencée étant due).
- Gratuité d'accès accordée pour les véhicules des services de Grand Lac, du CIAS et de ses prestataires dans le cadre des missions qui leur sont confiées par la communauté d'agglomération

Il est proposé d'ajouter une tarification spécifique en cas de ticket perdu à savoir :

- o 10€ / ticket perdu.

Il s'agit du montant correspondant au tarif d'une journée complète de stationnement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tarif « ticket perdu » pour le parking Croix Verte,
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 43
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 17 juin 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Parking Croix Verte (Le Bourget du Lac) - Complément à la délibération du 20 mai 2025 fixant les tarifs du parking de la Croix verte

Date de transmission de l'acte : 26/06/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 26/06/2025

Numéro de l'acte : d5508 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250617-d5508-DE

Date de décision : 17/06/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires